



emmaüs
angers

PROVOCATEURS DE CHANGEMENT

CA en visioconférence 30 avril 2020

Présents : Brigitte BOISSELIER, Bernard DRAY, Jean Claude DUVERGER, Alain GAPIHAN, Hélène HUET, Jean Marc LEGRAND, Sébastien OLIVRO, Josette PEPION, Michèle PLAY

Intervenante sociale : Laurence GRAVOUEILLE

Responsables : Denis BLOUIN, Madeline PEROT

Excusés : Marie Cécile GRIMAULT (pouvoir à Josette), Gérard TREVIDY (Pouvoir à Bernard), Patrice TROTEL

Observateurs : François CATHELAIN, Jean Paul GALLOT, Françoise VIAULT

Approbation à l'unanimité des comptes-rendus du 12 mars et du 24 avril

Marie-Noëlle ARMIEN a fait part de sa démission du CA pour des raisons personnelles. Nous la remercions de son investissement. Elle reste cependant amie à la communauté.

→Vote à l'unanimité pour lancer une enquête préalable à la géothermie

→Vote à l'unanimité pour la signature du contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet François TERRIEN

Vie communautaire

❖ Diffusion et approbation des CR de CA et Bureau

- Le mode de diffusion actuelle des comptes rendus des CA et Bureau ne favorisent pas la communication en interne, il a donc été décidé que tous les CR seraient envoyés par mail aux membres du CA, qui pourront les modifier sous trois jours avant diffusion à l'ensemble de la communauté. Suite à ces trois jours, les CR seront affichés à la communauté et diffusés sur le site internet avec la mention « sous réserve de validation du prochain CA ou Bureau ». Rappel : Un compte-rendu ne peut être valide que s'il a été approuvé au CA ou Bureau suivant.

❖ GT Investissement

- Présentation de la note d'étude de géothermie

Le bureau d'études associé à architecte propose de recourir à un système de chauffage par géothermie pour la salle N°2 dédiée aux futurs ateliers. Cette salle sera bien isolée par des bottes de paille et cet éventuel mode de chauffage serait une source d'économie dans l'exploitation future. Une étude de faisabilité préalable est nécessaire avant d'investir dans ce système de chauffage qui n'a pas été incluse et demandé dans l'étude initiale. Le devis pour cette étude s'élève à 2 886 € TTC avec une possibilité de subvention de 70% de son coût HT de l'ADEME soit une aide de 1 683 € (demande en cours). La fondation ENGIE ayant un partenariat avec Emmaüs France, une demande est aussi en cours pour bénéficier d'une aide complémentaire soit un reste à charge de 1 200 €. La communauté ne dépenserait donc pas d'argent pour cette étude de faisabilité qui pourrait se réaliser courant juin.

→Vote à l'unanimité pour lancer une enquête préalable à la géothermie

- Validation du contrat de maîtrise d'œuvre

- Le cabinet d'architecte TERRIEN retenu par le GT Investissement travaille à respecter l'enveloppe budgétaire de 1 800 000 €. Il s'associe à l'association angevine Matière Grise, spécialisée dans le réemploi de matériaux dont un salarié est en partie à la disposition du projet.

- Informations diverses sur le projet :

- Les règles sanitaires qui vont être mis en place sur les chantiers à partir des mois prochains risquent d'augmenter le coût des travaux.

- Les normes pour les salles de vente doivent respecter les règles relatives aux établissements ouverts au public. Pour les ateliers et la salle de restauration on se réfère en revanche aux règles du code du travail. Un bureau de contrôles techniques se charge du respect de ces règles.

- On peut espérer avoir une visibilité dans la réalisation de ce projet fin juin avec le dépôt du permis de construire. Les travaux devraient s'échelonner sur 2 ans.

- Les demandes de subventions à la région et à l'ADEM sont en attente ou relancées.

- Pour l'ensemble de ces prestataires, le contrat de maîtrise d'œuvre prévoit un taux de rémunération de 8,75 % du coût HT du projet (1 350 000 €), soit 118 125 € HT, avec l'engagement de respecter ce budget avec une marge de 5% inférieure à ce qui est normalement pratiquée. Le contrat de maîtrise d'œuvre proposé à la signature est établi suivant les règles du contrat type de l'Ordre des architectes.

Le groupe de travail Investissement se réunira de nouveau en mai.

→Vote à l'unanimité pour la signature du contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet François TERRIEN

❖ Point info Graine d'Emmaüs

- Lancé mi avril, l'appel à projet à partir de la plateforme participative Bluebees fonctionne bien. Graine d'Emmaüs a récolté à ce jour 4781€ sans communication externe. Emmaüs France devrait communiquer dans les semaines à venir. Julie BERNIER (conférencière Zéro déchets lors des 70 ans) et Corinne BOUCHOUX (future élue municipale) l'ont déjà fait à travers leur réseau. Les donateurs recevront une newsletter sur les avancées du projet (la première portera sur la présentation de Loïc, la pose des tunnels...)

- Le contrat de travail devrait être signé avec Pôle emploi le 11 mai. Loïc pourra ainsi démarrer son activité.

❖ Communication externe

- Le 23 mars un rendez vous était prévu avec un webmaster, pour refondre le site internet. Il sera de nouveau sollicité ainsi que d'autres afin de comparer leurs prestations.

- Suite à une enquête, l'Echo du Sauloup sera numérique. Les amis n'ayant pas la possibilité de le lire sous cette forme, le recevront version papier.

❖ Réouverture déchetterie

- A compter du 4 mai, la déchetterie rouvrira pour les services municipaux et le 5 mai pour les particuliers. Elle sera ouverte en continu de 8h30 à 18h30 du lundi au samedi y compris les jours fériés soit le vendredi 8 mai et le jeudi 21 mai. A compter de juin, retour aux horaires d'été avec une fermeture le midi. ALM demande de garantir l'ouverture sur les horaires annoncés.

- Une organisation particulière est prévue à compter du 4 mai et jusqu'à nouvel ordre :
 - 1 vigile à l'entrée doit vérifier si ce n'est pas un professionnel, la plaque d'immatriculation (jour pair/ impair) et les flux autorisés (végétaux- DIB-cartons- gravas) La gendarmerie, la police sont informées et interviendront pour réguler si besoin.
 - 3 compagnons mobilisés (1 à l'entrée et 2 sur la piste) par tranche de 3h30, au total 18 compagnons se relaieront. 2 compagnons, Didier et Ervin, et Denis ont reçu une formation par ALM sur l'organisation, les gestes barrières. ALM ne fournit pas le matériel de protection. Les compagnons munis de masques en tissu lavable et de gants ne sont là que pour aiguiller et vérifier les dépôts, en aucun cas pour aider, sauf exception.
 - Une signalétique à l'entrée sera mis en place pour informer les particuliers sous la forme de grands panneaux en précisant les modalités : 6 à 8 voitures sur la piste en fonction du nombre de bennes disponibles, 1 voiture devant chaque benne, obligation d'attendre dans la voiture que la place se libère, aucun déplacement isolé autorisé, recyclerie fermée.
 - Une signalétique au sol à l'aide de plot sera installée afin isoler la recyclerie, la benne papier, meubles...

❖ Orientations pour le déconfinement

- Aucune consigne aujourd'hui de la part d'Emmaüs France pour une date de réouverture des lieux de vente. Libre à chacun de s'organiser en mettant en place une procédure sanitaire respectueuse des compagnes et compagnons, personnes fragiles et à risque, des responsables, des salariés, des amis, des donateurs et des clients . Les dates ci-dessous sont valables pour St Serge et St Jean.
- Une communication visuelle (affichage), une distribution de flyers et une communication sur les réseaux sociaux sont nécessaires pour informer les donateurs et clients sur les dates des réouvertures et les conditions de dépôts et d'admission dans les salles de ventes.

Planning :

- **4 mai** : Réouverture de la déchetterie. Reprise à temps complet pour Hamid à St Serge.
- **11 mai** : reprise de l'activité à temps complet (8h-12h - 13h30-17h30) pour l'ensemble des compagnes et compagnons. Reprise de ramassage uniquement pour les complets prévus avant le confinement. Reprise à temps complet de Laurent, alternance entre présence à la communauté et le télétravail pour Céline et Laurence.
- **19 mai** : Reprise d'activité des amis volontaires. Un mail sera envoyé à chacun pour préciser les conditions de retour et les recommandations sanitaires pour les personnes à risque. Des règles de sécurité seront évolutives en fonction de l'amélioration de la situation sanitaire.
- **25 mai** : réouverture de la recyclerie. Ces nouvelles règles de distanciations sociales et des gestes barrières favorisent une réorganisation de cet espace. Profitons de ce mouvement pour changer et adopter de nouvelles pratiques. Quelques suggestions : Chaque donateur serait incité à déposer les petits objets dans des pal box nominatifs, un compagnon protégé serait présent pour aider au dépôt des meubles et objets plus encombrants. Les dons ne seraient traités que 48h après leur dépôt.
- **3 juin** : Réouverture des salles de vente. Idées émises à retravailler :
 - Horaires : mercredi et samedi 9h30-12h30 14H-18h
 - File d'attente à l'extérieur et aux caisses avec une distance règlementaire et un marquage au sol.
 - Une personne à chaque entrée pour assurer le respect de la jauge, en plus d'une personne de contrôle à la sortie. La jauge sera établie ultérieurement en fonction des

consignes gouvernementales données pour les commerces, nos règles pouvant être plus restrictives.

- Vendeurs et caissiers seront munies d'un masque voire d'une visière.
- Elargissement des allées pour faciliter les flux
- Port du masque a priori obligatoire pour les clients (la communauté ne les fournit pas) par contre présence de gel et utilisation des lavabos dans les espaces de vente.

- Suggestions pour Saint Jean :

- 3 entrées avec 3 zones bien distinctes permettront de réguler les flux :

- * Zone 1, salle 1 avec l'entrée par la porte des jouets et la sortie par la porte d'entrée actuelle

- * Zone 2, chantier avec un accès par la réouverture du portail le long de la salle de vente 1 (le barnum ayant été déplacé à 90%)

- * Zone 3, salle 2 accès par le portail. La caisse devra être déplacée et la vente des livres pourra se faire directement sur le stand.

- Chaque zone sera munie d'une caisse avec protection en plexiglas.

- Les clients chemineront avec leur marchandise avant de payer pour éviter un retour vers les stands. Inciter les clients à venir avec leur propre sac. Pour ce qui est des meubles, aide possible d'un vendeur avec respect des distances et on accepte d'entreposer les meubles mais avec un retrait aux jours de vente seulement.

- Le bar reste fermé, cet espace pouvant servir d'espace de vente (tableaux par exemple)

- Annulation des ventes à thème et vente des produits au fil de l'eau.

- ST Serge :

Les amis sont pressés de reprendre l'activité. L'équipe d'animation doit se réunir en visio conférence autour d'Hamid et Bernard accompagnés des membres ou observateur du CA (Jean-Marc, Michèle, Françoise) pour définir l'organisation interne (aménagement de la caisse, la salle de détente...)

- Masques :

- Distribution de 4 masques par compagnes et compagnons. Des sacs spécialement réservés seront mis à la disposition pour déposer les masques utilisés et le lavage est prévu en fin de journée à la buanderie. On peut supposer que le masque n'est plus efficace au bout de 20 lavages.

- Annulation :

Pour des raisons que tout le monde comprend, la fête de la communauté prévue le 28 juin n'aura pas lieu. Une date sera proposée après l'été.

Mouvement

Assemblée d'Emmaüs France : 24 septembre en présentiel ou en visioconférence

Date à retenir : Assemblée générale le 24 septembre, salle Galilée

**Prochain CA en visioconférence
jeudi 14 mai
9h-11h30**